

Les groupes de discussion présentés ici partagent les critères et règles de fonctionnement repris dans le règlement type élaboré par ama.lu A.s.b.l. (voir plaquette ou consultez le règlement en ligne sur www.ama.lu).

Ils se caractérisent par l'**échange d'expériences** et d'informations sur l'abus et la dépendance de substances addictogènes dans le **respect mutuel** et l'**autodétermination** dans la motivation de participer au groupe.

Les groupes de discussion n'ont pas de programme ni objectif autre que la conviction que l'entraide consistant dans la rencontre et dans l'échange d'expériences peut être bénéfique. Les groupes de discussion n'ont aucune affiliation ou affinité d'ordre thérapeutique, politique, idéologique, religieuse ou autre et ne souscrivent à aucun dogmatisme en la matière.

Les groupes de discussion se composent d'environ huit personnes (au besoin les participantEs se répartissent dans des sous-groupes). Les groupes sont modérés à tour de rôle par des personnes qui participent régulièrement aux réunions. La participation se fait sur base volontaire et elle est entièrement gratuite; les participantEs s'engagent uniquement à respecter le règlement du groupe.

Ceux qui souffrent de maladies liées à l'abus et à la dépendance de substances addictogènes de même que leur entourage rencontrent nombre de problèmes à côté des difficultés de santé: la peur d'être stigmatisé ou incompris et des sentiments de honte et de culpabilité conduisent souvent à l'isolement et à un sentiment d'exclusion. De même, devoir seul se refaire une nouvelle vie après une thérapie stationnaire avec une situation par ailleurs inchangée et dans un entourage culturel où la substance est quasi omniprésente n'est pas chose toujours aisée.

S'informer, s'échanger, sortir de l'isolement: Une participation à un groupe de discussion ou d'entraide peut être utile pour faire face à ces difficultés avant, pendant ou après des mesures thérapeutiques ambulatoires ou stationnaires.

ama.lu a.s.b.l..

1A, rue Christophe Plantin L-2339 Luxembourg

Tél. 26 78 28 58 www.ama.lu info@ama.lu

BGL BNP Paribas Luxembourg

No. de compte : IBAN LU56 0030 2356 0627 0000

Code BIC: BGLLLULL

Association sans but lucratif RCS F3563



GESPRÉICHSGRUPPEN

GROUPES DE DISCUSSION

INDEPENDANTS AMA.LU



talking
Alcool Médicaments Addiction
helps



ama.lu a.s.b.l.

1 / **L'objet du groupe de discussion et d'entraide est l'échange d'expériences avec l'abus et la dépendance de substances addictogènes.**

2 / **Le groupe n'a pas de programme ni objectif autre que la conviction que l'entraide consistant dans la rencontre et dans l'échange d'expériences peut être bénéfique.** Le groupe n'a aucune affiliation ou affinité d'ordre thérapeutique, politique, idéologique, religieuse ou autre et ne souscrit à aucun dogmatisme en la matière. Les groupes se caractérisent par l'**échange d'expériences** dans le **respect mutuel**, la **discrétion** et l'**autodétermination** dans la motivation de participer au groupe.

3 / **Le groupe est ouvert à toute personne cherchant de l'aide sans discrimination et sans autres conditions que l'acceptation des simples règles de conduite énumérées ci-dessous.** Par dérogation à cette règle, les groupes peuvent restreindre l'accès exceptionnellement et exclusivement pour les critères suivants: sexe (groupes femmes uniquement/hommes uniquement), personnes malades/personnes de l'entourage du malade, langue, substance addictogène. Les groupes restreints s'efforceront de guider les demandeurs ne répondant pas aux critères d'accès vers d'autres groupes d'entraide.

4 / La participation se fait sur base volontaire, elle est le libre choix de chaque participant, le groupe n'accepte pas que des personnes soient contraintes d'assister à ses réunions. Le groupe n'a pas de forme juridique et n'a pas de but lucratif. La participation est gratuite. **Chaque participantE est responsable individuellement et personnellement de ses actes et propos et d'éventuels dommages causés à des tiers.**

5 / Les participantEs s'engagent à faire respecter le présent règlement basé sur le modèle élaboré par ama.lu a.s.b.l et publié sur www.ama.lu. Le groupe est autonome, toutefois une modification des points 1 à 5 du présent règlement conduit automatiquement à la dissolution du groupe sous sa dénomination et identité telles que définies par la présente.

6 / Discrétion, anonymat: **Les participantEs s'engagent à ne pas révéler l'identité des autres participantEs à des tiers.** L'infraction à cette règle conduit immédiatement à l'exclusion du groupe. Les participantEs se présentent comme ils l'entendent, ils ne sont pas forcés de révéler leur identité réelle.

7 / **Les participantEs parlent d'eux-même et de leurs expériences et non sur d'autres. Ils ne donnent pas de leçons aux autres et parlent de ce qui leur a été utile. La participation au groupe doit être bénéfique pour soi-même, le but n'est pas de sauver les autres.** Les participantEs évitent d'interrompre les autres interlocuteurs. Ils parlent essentiellement de tout ce qui touche à l'abus ou à la dépendance de substances addictogènes et évitent les sujets qui ne font pas l'objet de ces réunions.

8 / **Les participantEs ne donnent pas de conseils qui relèvent de la compétence des professions médicales** (par exemple: prendre ou ne pas prendre des médicaments, ce qui peut mettre en danger la santé et la vie des personnes concernées).

9 / **Les participantEs se rencontrent dans le respect et sans discrimination.** Insultes ou toutes formes de violence verbale ou physique, toute forme de discrimination ou de harcèlement entraînent l'exclusion immédiate.

10 / Il est interdit de consommer ou de distribuer dans les réunions toutes formes de substances addictogènes (alcool, médicaments psychotropes, drogues, tabac).

11 / Les réunions sont modérées à tour de rôle par des membres qui participent régulièrement aux réunions, qui ont connaissance du présent règlement et qui s'engagent à le faire respecter. Les modérateurs présentent le groupe et les règles de fonctionnement (cette présentation peut se limiter aux points en gras). Les participantEs reçoivent une copie du présent règlement.